

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2016

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANITA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU,
M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

❧❧❧

31.- DECISIONS DU MAIRE : INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22, alinéa 4, et L.2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 avril 2014 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE DE DECISION	DECISION
<p>- Date lancement avis d'appel public à la concurrence : 23 mai 2016</p> <p>- Date de remise des offres : 15 juin 2016</p> <p>- Date OS démarrage travaux : 10 octobre 2016</p> <p>- Date ouverture des plis : 16 juin 2016</p>	<p>Marchés publics</p>	<p>CONSTRUCTION DE DEUX BLOCS SANITAIRES – VESTIAIRES POUR LA SAE D'OLORON SAINTE-MARIE</p> <p>Lot 1 : Gros œuvre : ENTREPRISE PAYEN 1 Rue Vignet 64400 ORIN 36 595,00 € H.T.</p> <p>Lot 2 : Charpente Bardage: 2CBOIS Zone Artisanale Lanneretonne 64400 Oloron Sainte-Marie 33 508,94 € H.T.</p> <p>Lot 3 : Plâtrerie : SARL NAYA Zone Industrielle du Gabarn 64870 ESCOUT 8 712,22 € H.T.</p> <p>Lot 4 : Menuiseries : EURL SESTIAA Route d'Esquiule 64400 MOUMOUR 24 767,00 € H.T.</p> <p>Lot 5 : Electricité SSI : Entreprise POYER Zone Industrielle du Gabarn 64870 ESCOUT 13 005,00 € H.T.</p> <p>Lot 6 : Plomberie : Entreprise DOMINGUEZ Zone Artisanale Lanneretonne 64400 OLORON SAINTE-MARIE 15 484,81 € H.T.</p> <p>Lot 7 : Sols souples : BALBIN TECHNIC SOLS Gabarn d'Escout 64870 ESCOUT 8 724,70 € H.T.</p> <p>Lot 8 : Peinture : SARL NAYA Zone Industrielle du Gabarn 64870 ESCOUT 2 585,01 € H.T.</p> <p style="text-align: right;"><u>Total :</u> <u>143 382,68 € H.T.</u></p>

<ul style="list-style-type: none"> - Date ouverture des plis : 10 octobre 2016 - Date OS démarrage travaux : 18 novembre 2016 (date de début des travaux le 09 janvier 2017) 	<p>Marchés publics</p>	<p><u>REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA RUE NAVARROT</u></p> <p>EUROVIA Zone Artisanale 64400 ORIN :</p> <p style="text-align: right;"><u>165 433,91 € H.T.</u></p>
<ul style="list-style-type: none"> - Date des ouvertures des plis : 26 octobre 2016 - Date OS de démarrage : 28 novembre 2016 	<p>Marchés publics</p>	<p><u>GESTION DU PLAN D'EPANDAGE DES COMPOSTS DE BOUE DES STATIONS D'EPURATION – ACCORD CADRE A BON DE COMMANDE</u></p> <p>Société MPE 395 Impasse Bizens 64300 BAIGTS DE BEARN</p> <p style="text-align: right;">17 430,00 € H.T./ AN</p> <p>(Montant maximum de 40 000 € / an)</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Date des ouvertures des plis : 10 novembre 2016 - Date de démarrage de la prestation : 2 mai 2017 	<p>Marchés publics</p>	<p><u>MARCHE FLEURISSEMENT 2017 FOURNITURE DE JARDINIERES FLEURIES ET PLANTES A MASSIFS - ACCORD CADRE MARCHE A BON DE COMMANDE</u></p> <p>SCEA FANFELLE GAUSSENS 43 Rue Eugène Daure 64100 GELOS</p> <p>Accord cadre – marché à bon de commande 2 ans renouvelable 2 ans :</p> <p>Montant minimum : 35 000 € H.T. / 42 000 € T.T.C. Montant maximum : 50 000 € H.T. / 60 000 € T.T.C. par année</p>

17 novembre 2016	Décision	Bail commercial dérogatoire de 17 jours (Boutique Ephémère – 2 rue des Gaves). Du lundi 21 novembre 2016 au mercredi 7 décembre 2016. Redevance d'occupation du domaine public : 1 euro par jour (location du local). MC HENNETIER CREATION
1 ^{er} Décembre 2016	Décision	Bail commercial dérogatoire de 16 jours (Boutique Ephémère – 2 rue des Gaves). Du jeudi 8 décembre 2016 au vendredi 23 décembre 2016. Redevance d'occupation du domaine public : 1 euro par jour (location du local). MIMIMOHAIK
1 ^{er} Décembre 2016	Décision	Bail commercial dérogatoire de 16 jours (Boutique Ephémère – 2 rue des Gaves). Du jeudi 8 décembre 2016 au vendredi 23 décembre 2016. Redevance d'occupation du domaine public : 1 euro par jour (location du local). DACE GRINVALDE
1 ^{er} Décembre 2016	Décision	Don de la Société OLODIS (Ets Leclerc) de 5 vélos électriques d'une valeur totale de 7 765,83 €.

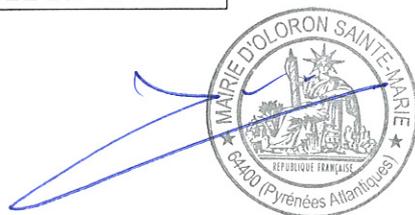
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND** acte de ces décisions.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 20 décembre 2016.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 26/ 12/ 2016



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 23/12/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/12/2016